

Audrey DUFEU SCHUBERT

Députée de Loire-Atlantique

*Commissaire aux Affaires Sociales
Membre d'évaluation et de contrôle
Des lois de financement de la sécurité sociale*



Paris, le 5 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Pour des mesures fortes sur la prévention des mésusages de l'alcool »

Le projet loi de financement de la sécurité sociale (PFLSS) sera présenté la semaine prochaine en Conseil des ministres par Agnès Buzyn, ministre de la santé. Dans le cadre de mes travaux engagés depuis plusieurs mois sur le terrain, j'ai décidé de porter des mesures fortes à destination notamment des jeunes envers les mésusages de l'alcool.

La dernière enquête de l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies sur l'usage des drogues à 17 ans montre l'importance des usages réguliers de l'alcool chez ces populations. Sur mon territoire, les Pays de la Loire, 76.3% des jeunes de 17 ans déclarent au moins une consommation dans le mois précédant l'étude, 22% au moins trois usages et finalement 11% plus de 10 usages dans le mois. Ces chiffres, supérieurs à la moyenne nationale, doivent nous interpeller davantage.

L'alcool fortement consommé est un sujet de santé publique, un sujet de société. Il est impliqué directement ou indirectement dans près de 50% des hospitalisations en France et participe à l'engorgement des urgences de notre système de santé. Il est également au cœur de nombreuses interventions de police, notamment lors de violences aux domiciles et d'agressions. Il est donc nécessaire de prendre des mesures afin de financer plus largement la prévention des mésusages de l'alcool et de protéger nos enfants d'une normalisation de la consommation de boissons alcooliques. A ce titre, j'ai rencontré ces derniers mois sur ma circonscription tant les acteurs locaux (CDSIS, services de police, associations, médecins addictologues) que des acteurs nationaux sur Paris.

Au-delà des aspects médicaux et des impacts sur la santé, nous connaissons les effets catastrophiques d'une consommation irraisonnée de l'alcool qui participe à la maltraitance des enfants ou encore aux violences faites aux femmes. Je souhaite agir pour faire reculer ces fléaux et je proposerai quatre mesures fortes lors de l'examen du PLFSS à l'assemblée nationale.

La première vise à créer une taxe sur les dépenses de publicité des boissons alcooliques qui serait supportée par les producteurs, importateurs et distributeurs de produits alcooliques dont le chiffre d'affaires dépasse 10 millions d'euros. L'idée est de flécher le produit de la taxe vers

Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75007 PARIS
01 40 63 76 78

Permanence parlementaire
110 / 112 Avenue de la République
44600 Saint Nazaire
02 51 75 30 45

Audrey DUFEU SCHUBERT

Députée de Loire-Atlantique

*Commissaire aux Affaires Sociales
Membre d'évaluation et de contrôle
Des lois de financement de la sécurité sociale*



le financement de campagnes publicitaires de prévention sur les risques des mésusages de l'alcool.

La deuxième étend la taxation des alcools aux produits dont le nom ou le contenant fait référence à une boisson alcoolique. Cette extension de la taxation vise notamment les produits de consommation courante, bonbon, savon, bougie qui font référence à des boissons alcoolisées. Ils seront taxés comme les produits alcooliques auxquels ils font référence. Cette extension a pour but de dissuader l'utilisation de l'alcool et des boissons alcooliques comme argument de publicité et de marketing. Ces produits non alcoolisés participent au conditionnement de nos enfants à des consommations futures, ce n'est pas tolérable.

La troisième est l'extension de la taxe sur les prémix aux mélanges alcoolisés sucrés à base de vin. Les prémix sont des boissons alcooliques qui sont des mélanges prêts à commencer. Ces prémix font l'objet d'une taxe spéciale, sauf les prémix à base de vin. Les prémix à base de vin sont composés majoritairement de vins d'importation et ils visent les publics jeunes et féminins. L'objectif de cette taxe est de mettre fin à l'exception fiscale des prémix à base de vin.

La quatrième doit mettre fin, sur quatre ans, à la taxation spéciale des alcools en outre-mer. Ces territoires font face à d'importants problèmes de santé publique liés à l'alcool. L'augmentation de la taxation doit ainsi permettre de réduire la consommation. Cet alignement sur la taxation normale serait progressif sur quatre ans.

Ce sont des mesures fortes et ambitieuses, elles sont la résilience d'une action centrée essentiellement sur la prévention des mésusages de l'alcool. L'idée n'est pas d'être dans la seule répression mais de se tourner plutôt vers l'accompagnement des pratiques et des usages. La prévention doit être au cœur de notre action et je souhaite en tant que parlementaire mieux évaluer l'efficacité des politiques de prévention sur cette problématique tout en leur donnant de véritables moyens.

Audrey DUFEU SCHUBERT
Députée de Loire-Atlantique

Contact presse : Marie Faverjon & Christophe Calmann-Lévy – 06 11 84 58 56

Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75007 PARIS
01 40 63 76 78

Permanence parlementaire
110 / 112 Avenue de la République
44600 Saint Nazaire
02 51 75 30 45